



VILLE
de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)

N° 01_01_2025_049

<i>Nombre de conseillers</i>	
<i>En exercice</i>	29
<i>Présents</i>	19
<i>Votants</i>	27
<i>Nombre de voix pour</i>	27
<i>Nombre de voix contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0
<i>NPPV</i>	0

OBJET :

**Création de 3 postes
pour répondre aux besoins
des Services communaux**

Certifié exécutoire

Publié sur le site Internet
www.montbonnot.fr et inséré
au registre des délibérations de
la commune de Montbonnot-
Saint-Martin

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le

ID : 038-213802499-20250617-01_01_2025_049-DE



République Française
Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble
Canton de Meylan

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt cinq

le mardi 17 juin

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 10 juin 2025

Présents : M. BONNET, Maire - Mme Marie-Béatrice MATHIEU - MM. Roger BOIS, Gilles FARRUGIA, Jean-François CLAPPAZ, Patrick DESCHARRIERES, Adjoint(e)s. Mmes Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Marie-France CARRE, Nadine HEILLIETTE, Anne-Marie SPALANZANI, Nathalie THIBAUT, - MM. Jean-Franck BARONI, Laurent COQUET, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Stéphane MOUNIER, Jean-Baptiste PERIN, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Mmes Caroline HALLE (pouvoir à Jean-François CLAPPAZ, Virginie SONJON (pouvoir à Gilles FARRUGIA), Catherine FAVAND (pouvoir à Paul KLEIN), Christine CARBONE (pouvoir à Marie-Béatrice MATHIEU), - MM. Xavier VIGNON (pouvoir à M. Roger BOIS), Alexis ISAAC (pouvoir à Jean-Franck BARONI), Claude BAUSSAND (pouvoir à Dominique BONNET), Michel PINERI (pouvoir à Anne-Marie SPALANZANI).

Absentes excusées : Mmes Laurence LE BARRILLEC, Flavie PARENDEL.

M Paul KLEIN est nommé secrétaire.

Le Conseil municipal

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
- Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,
- Considérant la nécessité de créer certains postes afin de répondre aux besoins de fonctionnement des services communaux,
- Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 11 juin 2025,
- Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- La création, à compter du 15 juillet 2025, d'un poste de puéricultrice hors classe à temps complet.
- La création, à compter du 1^{er} juillet 2025, d'un poste d'adjoint technique à temps complet.
- La création, à compter du 1^{er} septembre 2025, d'un poste d'adjoint technique à temps complet.
- La rémunération des agents nommés sera calculée par référence à l'échelonnement indiciaire applicable aux cadres d'emplois correspondants,
- Ils bénéficieront en outre du régime indemnitaire applicable au personnel communal, conformément à leurs grade et emploi,
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Le secrétaire de séance,
Paul KLEIN



Fait à Montbonnot Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Dominique BONNET

